



**Diplomatie préventive aux Nations-Unies face à la crise multiforme à
l'Est de la République Démocratique du Congo :**

Forces, faiblesses et perspectives

**[Preventive diplomacy in the United Nations vis-a-vis the multiform
crisis in the East of the Democratic Republic of Congo:**

Forces, weaknesses and prospects]

Par

LISIMO ALINGI Augustin : N°ORCID : 0009-0002-3865-4635

YAWEMBO FOLO Celestin : N°ORCID : 0009-0004-4252-9591

WENEMOFINE FOLO Bijou : N°ORCID : 0009-0005-8375-8785

MUSHIYA KATENDE Nathalie : N°ORCID : 0009-0004-6879-3227

Chercheurs au Centre de recherche en Sciences Humaines (CRESH), B.P.
3474 Kinshasa-Gombe, RD. Congo.

Département des Sciences Politiques et Administratives, Relations
Internationales et Bonne Gouvernance (SPARI-BG)

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.20555708>

Résumé

Les conflits intenses ont connu une progression spectaculaire depuis l'avènement de la démocratie en Afrique vers les années 1990. En effet, la sous-région des Grands Lacs traverse des crises qui ont débouché sur des guerres civiles, rébellions internes ayant une portée internationale. Ce phénomène lance le défi immense à la communauté internationale, afin de trouver les moyens d'aborder ces différends, y compris des solutions durables.

L'ONU ne peut-elle résoudre un conflit que par la voie de la diplomatie préventive ? La diplomatie préventive ne constitue-t-elle pas une faiblesse pour les Nations-Unies ? Cette étude a pour objet, de recueillir des différentes connaissances sur la diplomatie préventive aux Nations-Unies, car elle servira de source documentaire pour les chercheurs qui seront intéressés par la même thématique. Ce qui nous renvoie à la méthode systématique, la technique documentaire et la sitologie.

Au regard de cette étude, l'ONU court non seulement le risque d'être mis en marge de la politique mondiale, mais elle trahi aussi des millions d'êtres humains qui attendent, qu'elle mette en œuvre les nobles idéaux de sa Charte signée le 26 juin 1945 à San Francisco aux Etats-Unis d'Amérique.

Mots clés : *Analyse, diplomatie préventive, crise multiforme, paix, République Démocratique du Congo.*

Abstract

The intense conflicts knew a spectacular progression since the advent of the democracy in Africa about the years 1990. Indeed, the under-area of the Large Lakes passes through crises which led to civil wars, internal rebellions having an international significance. This phenomenon launches the immense challenge to the international community, in order to find the means of approaching these disagreements, including durable solutions.

UNO can it solve a conflict only by the way of the preventive diplomacy? The preventive diplomacy does not constitute it a weakness for the United Nations? This study has as an aim, to collect various knowledge on the preventive diplomacy in the United Nations, because it will be used as documentary source for the researchers who will be interested by the same set of themes. What returns us to the systematic method and the documentary technique.

Taking into consideration this study, UNO runs not only the risk to be put in margin of the world politics, but it also betrayed million human beings which wait, that it implements the noble ideals of its signed Charter on June 26, 1945 at San Francisco at the United States of America.

Key words: *Analyze, preventive diplomacy, multiform crisis, peace, Democratic République of Congo.*

1. Introduction

Depuis les années 1990 jusqu'à nos jours, la partie Est de la République Démocratique du Congo est déchirée par les guerres civiles et interétatiques au point de menacer la sécurité internationale. De ce fait, l'attention de la communauté internationale se concrétise essentiellement sur la réponse aux conflits ou imminents et leurs conséquences, souvent par l'envoi d'aide humanitaire et de temps en temps, dans certains cas récents, par l'intervention de forces armées sous le drapeau de l'ONU.

Le système international et les composantes de ce système, que ce soit les gouvernements, les organisations intergouvernementales ou les ONG, n'ont pu et n'ont voulu, dans la plupart des cas, faire autre chose que réagir face aux événements. Ils n'ont pas tenu compte du besoin de développement des capacités efficaces, et de prévention des conflits armés internes-internationalisés catastrophiques et leurs conséquences.

En effet, la diplomatie préventive est la plus souhaitable et la plus efficace, car elle a pour but d'éviter que des différends ne surgissent entre les parties, d'empêcher qu'un différend existant ne se transforme en conflit ouvert et, si un conflit éclate, de faire en sorte qu'il s'étende le moins possible (**Durand, 2008**).

Sa mise en œuvre suppose que soient obtenues à temps, des informations sur les risques de conflits. A la base de la prévention, se trouve l'information. Mais, sa collecte n'est pas une fin en soi, car elle doit se fonder plutôt sur le souci majeur d'alerter rapidement la communauté internationale. Celle-ci consiste en un groupement d'une masse de données. Ces dernières doivent porter aussi bien sur les tendances socio-économiques, que sur les événements politiques pouvant susciter de dangereuses tensions (**Durand, 2008**).

C'est pour satisfaire à la recommandation du Conseil de sécurité des Nations-Unis, afin de donner la priorité aux activités préventives, que le département des affaires publiques a été mis en place au sein du Secrétariat avec comme fonction principale, la collecte d'informations pouvant fragilisée la paix et la sécurité internationales (**Conseil de Sécurité de l'ONU, 2013**).

En élaborant le rôle des Nations-Unies en termes de prévention et de résolution de conflit, *l'ONU* doit avoir pour objectif de chercher à identifier, au tout premier stade, des situations pouvant provoquer des conflits et d'essayer par la voie diplomatique, d'éliminer les sources de danger avant que la violence ne s'ensuive (**Boutrosboutros, 1995**).

Lorsque les conflits éclatent, *l'ONU* a pour rôle de lancer des initiatives de paix visant à résoudre les problèmes qui ont provoqué le conflit. Grâce aux efforts de maintien de la paix, elle doit essayer de préserver la paix, aussi fragile soit-elle, là où les combats ont cessé et d'aider à mettre en œuvre les accords négociés par les artisans de la paix (**Boutrosboutros, 1995**).

Devant cette situation, *l'ONU* ne peut résoudre un conflit que par la voie de la diplomatie préventive ? La diplomatie préventive ne constitue-t-elle pas une faiblesse pour les Nations-Unies ?

Par rapport à nos interrogations, *l'ONU* est le cadre par excellence pour résoudre un conflit étant donné que c'est à elle qu'on lui a donné la responsabilité de la sécurité collective. En réalité, la diplomatie préventive lui sert de bouclier pour prévenir contre n'importe quel conflit et d'y essayer de trouver des solutions avant qu'il puisse s'embrasser. En conséquence, la diplomatie préventive est perçue comme une faiblesse de *l'ONU*, puisqu'elle est là pour prévenir et qu'elle a du mal à agir.

Pour atteindre l'explication, la méthode systémique est axée sur un ensemble des organes cohérents s'influençant les uns les autres, dépendant les uns des autres, et agissant les uns les autres. Elle est complétée par la technique documentaire par l'exploitation des documents officiels, ouvrages et articles (**Esiso, 2012**).

2. Littérature

2.1 Diplomatie préventive aux Nations-Unies lors de résolution des conflits

2.1.1 Information comme socle de la diplomatie préventive

L'information doit se fonder sur le souci majeur d'alerter rapidement la communauté internationale. A ce sens, le système d'alerte rapide permet un véritable travail de système de données pertinentes afin d'aboutir à un tableau d'indications qui, tels les feux de signalisation passeraient à l'ouvrage en cas de menace pour la paix et la sécurité internationales (**Paye, 2001**).

Il s'agit d'une sorte d'intégration des informations au sein d'une procédure opérationnelle permettant à la fois d'aider des indicateurs précis, de déterminer un seuil à partir duquel un conflit est imminent, de préparer un

plan d'action réaliste et, enfin, d'aboutir à la saisine d'un organe de décision **(Paye, 2001)**.

Il convient de noter que, le dispositif d'alerte rapide est au cœur de la diplomatie préventive. C'est un véritable moyen de veiller au service de la prévention des conflits. Dans ce cas, l'alerte peut être précoce ou ultime. Elle est précoce lorsqu'elle est déclenchée au tout premier stade d'un conflit ; c'est-à-dire dès les premiers bouleversements annonciateurs d'un conflit potentiel. Elle est ultime lorsque l'éclatement du conflit est imminent **(Paye, 2001)**.

Pour ce faire, il est toujours préférable de déclencher l'alerte de manière précoce. Le bon sens et la sagesse mais aussi, et en particulier, l'expérience pratique montrent clairement que les efforts déployés pour prévenir les conflits violents ont le maximum de chances, de porter leurs fruits si les zones potentielles à problèmes sont identifiées et prises en charge à un stade précoce **(Pinhero, 1999)**.

L'intérêt accordé à la prévention étant récent au sein de la communauté internationale, fait à ce que l'*ONU* ne dispose pas encore d'une capacité globale d'alerte rapide en matière de prévention des conflits armés. Cependant, la création d'un Centre d'Alerte Rapide est donc à encourager au sein de Secrétariat de l'organisation **(Cassan, 2005)**.

Par ailleurs, l'alerte rapide doit nécessairement déboucher sur une action tout aussi prompte. Raison pour laquelle la prévention des conflits meurtriers est moins une question d'alerte précoce que de réaction précoce. Il se fait malheureusement que, l'*ONU* ne dispose pas non plus d'un mécanisme d'action rapide. C'est ainsi qu'il promet l'efficacité de l'alerte rapide. C'est ainsi qu'il est toujours indispensable d'intervenir à temps pour réussir la prévention **(Cassan, 2005)**.

2.1.2 Mise en œuvre de la diplomatie préventive

La mise en œuvre de la diplomatie préventive consiste en une utilisation, avec le consentement des acteurs intéressés, d'un ensemble de procédés diplomatiques et parfois opérationnels. Les mesures diplomatiques fréquentes utilisées dans la mise en œuvre de la prévention des conflits sont la médiation et l'enquête **(Pinhero, 1999)**.

En fait, la diplomatie préventive prend souvent les formes les plus discrètes, pour ne pas dire les plus secrètes. C'est d'ailleurs cette discrétion qui assure son plein succès. Raison pour laquelle l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité encouragent toujours aux missions d'enquête d'exposer objectivement les intérêts des parties à un conflit potentiel, dans le but de définir les mesures que l'*ONU* pourrait prendre pour les aider à aplanir leurs divergences ou régler leurs différends.

En ce début du XXIème siècle, le discours ne concerne pas l'utilité des mesures diplomatiques dans la prévention des conflits. Il prône sa négation et une propension à la guerre préventive, qui se constate dans l'arène politique internationale. Il serait très dommageable que les armes prennent la place de la diplomatie. La situation actuelle à l'Est de la République Démocratique du Congo nous illustre à quel chaos cette approche pourrait conduire. Le mieux serait toujours de recourir à la diplomatie et au besoin, la compléter par des mesures opérationnelles (**Conseil de Sécurité de l'ONU, 2013**).

Ainsi, les mesures opérationnelles participent de l'extension de la notion de la diplomatie préventive. Elles sont très exceptionnelles et essentiellement relatives aux conflits internes, risques de sécession ou conflits ethniques. Alors, nous pouvons identifier le déploiement des casques bleus à titre préventif et la création des zones spéciales.

Le déploiement préventif est l'envoi des casques bleus sur un territoire hors conflit, dans le but d'éviter l'embrassement et l'implication d'autres pays ou régions périphériques dans un conflit existant. Pourtant, l'opération n'est donc pas déployée pour maintenir la paix pour prévenir des menaces imminentes. A ce sens, l'opinion publique tant congolaise qu'internationale se demande si cela est le cas pour la République Démocratique du Congo.

Quant aux zones spécialisées, elles constituent des espaces juridiquement soustraits à un conflit. Elles sont créées par le Conseil de sécurité dans une logique de prévention ou de limitation des conflits. Il s'agit souvent des zones démilitarisées ou sécurisées. Les premières sont des espaces exempts d'un certain type d'armement, tandis que les secondes sont des espaces sanctuarisés lors d'un conflit et à l'intérieur desquels, les populations civiles peuvent se regrouper afin d'obtenir protection et aide humanitaire. Tel est le cas de l'Est du territoire congolais.

2.2 Forces et faiblesses de la diplomatie préventive aux Etats-Unis vis-à-vis de l'Etat congolais

2.2.1 Crise multiforme à l'Est de la République Démocratique du Congo

Parmi tant d'autres, nous allons nous baser sur l'insécurité qui gangrène la partie Est de la République Démocratique du Congo, et qui affecte même tout le territoire national. Or, l'étendue nationale congolaise compte plus ou moins 365 groupes ethniques. Ces derniers sont caractérisés par des querelles, disputes et affrontements entre les populations civiles.

Globalement, ces trois dernières décennies ont été marquées par des conflits intergroupes ethniques notamment entre les Katanguais et les Kasaiens le début des années 90 au Katanga, les Hema et les Lendu en Ituri au début des

années 2000, les Banunu et les Tëndé ainsi que les Yaka et les Teke dans le Maï-Ndombe, y compris les différends qui opposent les Kivutiens aux Banyarwanda dans le Kivu, tout comme le phénomène Budia-dia-Kongo entre les autochtones et les non-autochtones dans la province du Kongo Central.

Cette situation inquiétante a très souvent alimenté les réseaux des tensions, entretenus et soutenus par les acteurs politiques et les forces transnationales. De plus, dans chaque province congolaise, les populations ont tendance à faire une distinction entre les originaires et les non-originaires, fondement d'une discrimination qui, très souvent récupéré par les politiciens et les multinationales, pour se transformer soit à une milice, soit à une rébellion sous bénédiction de ces derniers.

Cependant, se font multiplier les mouvements rebelles armés dont le champ de théâtre est concentré à l'Est de la République Démocratique du Congo de 1996 à ces jours. Ceci nous permet à énumérer l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération (*AFDL*), le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (*RCD*), le Mouvement pour la Libération du Congo (*MLC*), les Forces Armées du Peuple Congolais (*FAPC*), le Front pour l'Intégration et la Paix en Ituri (*FIPI*), le Rassemblement Congolais pour la Démocratie Nationale (*RCD/N*), la Force Populaire pour la Démocratie du Congo (*FPDC*), le Front des Nationalistes et des Intégrations (*FNI*), la Force de Résistance Patriotique au Congo (*FRPC*), le Rassemblement Congolais pour la Démocratie/Kisangani-Mouvement de Libération (*RCD/KML*), le Parti pour l'Unité et la Sauvegarde de l'Intégrité au Congo (*PUSIC*), le Congrès National pour la Défense du Peuple (*CNDP*), le Mouvement du 23 Mars (*M23*), l'Alliance du Fleuve Congo (*AFC*) pour ne citer que ceux-là.

N'ayant pas la volonté politique de chercher le mode de régulation pacifique des conflits, les acteurs politiques congolais s'accusent mutuellement et s'accrochent à leurs alliées étrangères pour détruire la souveraineté nationale à cause de leurs intérêts égoïstes. Parmi les forces transnationales qui opèrent à l'Est de la République Démocratique du Congo, nous citons l'Armée Patriotique Rwandaise (*APR*), Front Démocratique pour la Libération du Rwanda (*FDLR*), Uganda People Defense Forces (*UPDF*), Forces Armées Burundaises (*FAB*), etc. Ceci constitue une interpellation pour l'ONU.

2.2.2 Forces de la diplomatie préventive aux Nations-Unies face à la crise multiforme à l'Est de la République Démocratique du Congo

L'Agenda pour la paix a redéfini et développé un certain nombre de concepts notamment la « diplomatie préventive », le « rétablissement de la paix », le « maintien de la paix » et la « consolidation de la paix », qui permettent de restaurer la paix sous les forces de la mission onusienne sur le terrain, et de reconstruire les structures détruites et donc d'éviter une reprise des hostilités (**Koffi, 1995**).

Les casques bleus sont chargés de mettre en œuvre la gestion des conflits, souvent intra-étatiques, qui ne cessent de se multiplier. Il se fait qu'avec constat sur le terrain de batail, le conflit congolais est un différend interne-internationalisé. En outre, la dimension humanitaire tient également une grande place, ouvrant le débat sur les notions de droit d'assistance et de droit d'ingérence humanitaire (**Gasser, 1993**).

Fut créée dans ce cadre, la Mission de l'Organisation des Nations-Unies en République Démocratique du Congo (*MONUC*) par la résolution du Conseil de sécurité n°1279 du 30 novembre 1999, afin d'élaborer des plans en vue de l'observation du cessez-le-feu de Lusaka, accord signé entre les parties en conflits armés notamment l'*AFDL*, le *RCD* et le *MLC*.

Devenue en juin 2010, la Mission de l'Organisation des Nations-Unies pour la Stabilisation du Congo (*MONUSCO*), cette mission onusienne devrait contribuer à la restauration de la paix et de la sécurité nationales, pour donner suite aux conflits armés qui ont parsemé l'histoire politique de la République Démocratique du Congo durant trente ans.

Parallèlement, les nouvelles opérations intègrent de plus en plus le recours à la force et s'inscrivent dans le cadre du chapitre VII de la Charte de l'*ONU*, lorsqu'il s'agit de la paix et d'acte d'agression (**Kadony, 2012**).

Pour mieux comprendre les forces de la diplomatie préventive, les mesures adoptées pour éviter l'éclatement des conflits ou celles prises lorsqu'ils ont déjà éclaté, constituent ce que nous appelons la « diplomatie préventive ». C'est-à-dire qu'il s'agit de comprendre la situation d'un conflit ou d'avoir une bonne connaissance du terrain, des faits et des tendances mondiales à ce sujet et d'anticiper sur les événements. Ce souci de prévention diplomatique, qu'on se le dise, n'est pas nouveau.

Il sied de noter que, le tout premier objectif de l'*ONU* est le maintien de la paix et de la sécurité internationale. C'est ainsi que le chapitre VI de la Charte intitulé le « Règlement pacifique des différends », prévoit au paragraphe 1^{er} de l'article 33 que, les parties à tout différend dont la prolongation est susceptible de menacer la maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent en

rechercher la solution, avant tout, par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux mécanismes ou accords régionaux ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix (**Lianza, 2021**).

L'article 1^{er} alinéa 1^{er} de la Charte de l'*ONU* établit également un cadre pour le règlement pacifique des différends internationaux, notamment par des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement des différends ou des situations susceptibles de mener à une rupture de la paix (**Kadony, 2012**).

Ainsi, la diplomatie préventive est considérée dans la charte comme un moyen d'assurer la paix et la sécurité internationales. Si le maintien de la paix est l'aspect le plus visible des activités de l'*ONU*, par contre, la diplomatie préventive a été, jusqu'à récemment, plus sournoise. Il est vrai que la diplomatie préventive est un domaine très sensible politiquement, qui exige souvent beaucoup de discrétion et de confidentialité et, qu'en tant que telle, elle intervient essentiellement en coulisses.

Il est le plus souvent difficile de déterminer si les efforts de diplomatie préventive ont en fait empêché la dégradation d'une situation ou si cette situation se serait résolue sans l'intervention de l'*ONU*. Or, la diplomatie préventive n'a pas d'impact médiatique évident des opérations de maintien de la paix, sans parler des opérations de la paix à grande échelle, par recours à la force (**Evans, 1995**).

Il est aussi facile de voir quand la diplomatie préventive a échoué. Ainsi donc, la diplomatie préventive est l'une des grandes idées de l'*ONU* qui continuera à être pratiquée tant que celle-ci existera, car elle repose sur la simple conviction qu'il faut considérer tout ce qui peut être fait pour prévenir les crises ou les conflits. Même s'il y a conflit, l'*ONU* continue toujours d'appliquer cette diplomatie car, c'est la voie qu'elle suit pour s'assurer de bien mener sa mission.

2.2.3 Faiblesses de la diplomatie préventive aux Nations-Unies face à la crise multiforme à l'Est de la République Démocratique du Congo

Depuis 1999, l'*ONU* effectue, jusqu'à ces jours des interventions dans la partie orientale de territoire congolais. Ces interventions résultent de la récurrence des conflits armés qui minent l'espace Est de la République Démocratique du Congo (**Antheume & Giraut, 2005**).

Il nous semble que les défaillances restent énormes dans l'ensemble des actions de l'intervention de l'*ONU* dans cette partie du pays. D'une part, il y a

les défaillances liées aux prises des résolutions, et d'autre part, celles qui sont relatives à la neutralité et aux changements inattendus des missions en cours de l'*ONU*.

Les efforts de la diplomatie préventive du système onusien ont malheureusement trop souvent été envoyés trop tard, lorsque la situation s'est tellement aggravée qu'il est pratiquement inévitable, qu'elle bascule vers des hostilités. Or, le recours en temps voulu à la diplomatie préventive est considérée par l'Assemblée générale de l'*ONU* comme, le moyen le plus efficace et le plus judicieux d'apaiser les tensions avant qu'elles ne débouchent sur un conflit (**Manom & Pacreau, 2020**).

La persistance des conflits armés d'environ trente ans à l'Est de la République Démocratique du Congo atteste à suffisance que, l'*ONU* souffre de l'incapacité d'agir promptement depuis que la crise a éclaté au pays ; Il a fallu attendre le déploiement tardif des forces de maintien de la paix en 1999, alors qu'au lendemain de génocide au Rwanda et la fin du régime génocidaire d'Habyarimana en 1994, l'Est du territoire congolais faisait déjà l'objet des diverses troupes armées tant régulières qu'irrégulières.

En principe, la diplomatie préventive telle que voulue par l'*ONU* est d'autant plus efficace qu'elle intervient tôt, bien avant qu'un conflit armé ne se dessine. A ce sens, même lorsqu'il existe la volonté de mettre sur pied une opération onusienne de maintien de la paix, il est extrêmement difficile de mettre en place les accords nécessaires et de mobiliser les forces pour atteindre à temps la zone de conflit. Tout simplement parce que L'*ONU* à elle-même n'a aucun autre organe militaire et ne dispose d'une force permanente d'intervention rapide pouvant être utilisée dans de telles situations.

De plus, le conseil de sécurité de l'*ONU* n'étant pas une entité étatique dotée d'une autonomie financière et d'une indépendance décisionnelle, reste très souvent cloué en temps de conflits. Dans ce cas, l'*ONU* reçoit le concours d'un certain nombre d'Etats membres et d'institutions internationales pour pouvoir faire face aux conflits qui sévissent dans le territoire congolais, ce qui constitue un processus de retardement anticipatif d'intervention.

3. Conclusion

La République Démocratique du Congo continue d'être, de tous les pays du monde, le théâtre de l'un des conflits armés les plus sanglants aux conséquences indicibles. Les victimes civiles innocentes sont les plus nombreuses et la proportion des personnes déplacées est sans égal dans la crise multiforme congolaise. Cette crise est liée aux processus démocratiques déjà fragiles le 24 avril 1990, date consacrée à l'ouverture au multipartisme et à la démocratie en République Démocratique du Congo, qui sont mis à mal par des prises illégales du pouvoir machiavéliste au pays. Tout ceci concourt

à éloigner l'État congolais du développement indispensable à cette ère de mondialisation.

De ce fait, le contraste de cette situation avec les objectifs onusiens est brutal et flagrant. Si *l'ONU* ne fait rien, sous cet aspect, elle court non seulement le risque d'être mis en marque de la politique internationale, mais elle trahira aussi des millions des congolais qui attendent qu'elle mette en œuvre les nobles idéaux de la charte. Ainsi donc, la prévention des conflits armés peut paraître comme un moyen de promouvoir la réalisation de ces idéaux en République Démocratique du Congo, dans les grands Lacs Africains et au reste du monde.

Pour les perspectives, il revient aux Nations Unies à mettre une bonne gamme d'éléments pouvant renforcer la diplomatie préventive, afin de la permettre d'éviter tant soi peu les projets malsains que forment les puissances expansionnistes sur les richesses naturelles congolaises, avec la complicité des pays voisins à l'Est de la République Démocratique du Congo.

Cependant, il sied à suggérer que les Nations Unies puissent revoir la diplomatie préventive dans ses actions, conformément aux instruments juridiques internationaux liés aux droits humains, tels sont les cas de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, conventions de Genève de 1949, les statuts de Rome qui créant la CPI dont l'entrée en vigueur fut en 2002, pour éradiquer les actes terroristes commis à l'Est de la République Démocratique du Congo.

Dans ce contexte, il convient de demander au Conseil de sécurité de *l'ONU* de s'investir pour la mise en application de différentes résolutions prises pendant les assises et sommets de l'organisation. A ce moment, l'opinion publique congolaise va revivre la paix et la sécurité voulues, dont elle est victime et innocente environ trente ans.

Comme nous le savons tous, il n'est pas facile pour le conseil de sécurité de prendre une résolution permettant de résoudre résolument la crise multiforme qui gangrène la République Démocratique du Congo. Raison pour laquelle les résolutions de *l'ONU* restent le plus souvent inefficaces.

Néanmoins, par humanisme, les Nations Unies doivent faire preuve de la charte de l'organisation signée à San Francisco le 26 juin 1945 car, il est noir sur blanc que la République Démocratique du Congo, un Etat souverain et ayant la reconnaissance internationale, subissent les actes d'agression de la part du Rwanda. A maintes occasions, disons-le, l'APR traverse la frontière pour semer la terreur à l'Est du territoire congolais, tout en instrumentalisant les forces négatives. D'où il y a l'agression qui nécessite l'intervention de *l'ONU*.

Devant cette situation, il est indispensable de proposer qu'il y ait l'application des buts et principes de l'ONU, qui au chapitre I^{er} et dans son article 1^{er} stipulent que, l'organisation doit prendre mesure collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout « acte d'agression » ou autre rupture de la paix.

Il s'ajoute le chapitre VII conformément aux actes relatifs aux menaces contre la paix et les « actes d'agression », ayant trait à l'article 39 de la charte de l'ONU. Cet article prévoit que, le conseil de sécurité puisse constater l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un « acte d'agression » et faire des recommandations ou décider quelles mesures seront prises conformément aux articles 41 et 42 pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.

Il sied de rappeler que, ces mesures sont d'une part pacifiques en rapport à l'article 41 et d'autre part elles nécessitent l'usage de la force armée en conformité avec l'article 42 de la charte de l'ONU. C'est ainsi que dans son article 43 on autorise la création des forces armées onusiennes qui n'existent pas. En réalité, on recourt aux casques bleus qui sont des éléments militaires des États membres de l'ONU.

Ces mesures, en ce qui concerne la République Démocratique du Congo, sont également souhaitables pour permettre à celle-ci de revivre la paix et la coopération sociale interétatique avec le Rwanda en particulier, et les autres pays de la région en général. Dans ce cas, il s'agirait de l'efficacité de l'article 55 de la charte de l'ONU qui définit la création des conditions de stabilité et de bien-être nécessaires, pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales fondées sur le respect du principe d'égalité, des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, etc.

Références bibliographiques

- Antheaume B. & Giraut F. (2005), *Le territoire est mort : Vive le territoire*, IRD-Objectif Sud.
- Boutros G. (1995), *Agenda pour la paix*, 2^{ème} édition. Veuillez ajouter l'éditeur
- Cassan H. (2005), *L'ONU et la diplomatie des conflits*. Séminaire à l'Institut des Hautes Etudes Internationales, Genève.
- Conseil de sécurité de l'ONU (2013), Rapport Annuel de la MONUSCO.
- Durand F. (2008). *Atlas de la mondialisation, sciences politique*. les Presses.
- Esiso A. (2012) ; *Méthodologie en sciences sociales*, éditions IRSA/UNIKIS.

- Evans G. (1995). *The future of the United Nations: on Australian Perspective*. Discours prononcé au forum international des femmes, New York.
- Gasser H. (1993), « International humanitarian law : an introduction » *in humanity for all, the international red cross and red crescent movement*, Berne, Paul Haut publishess, H. Haug éditions.
- Kadony N. (2012), *Organisations internationales*, Lubumbashi/République Démocratique du Congo : éditions d'essai.
- Koffi A. (1995), *Nouvel Agenda pour la paix* sur [www.rfi/actua.fr/article-34942, asp@pdf/ONU](http://www.rfi/actua.fr/article-34942.asp@pdf/ONU) consulté le 21 septembre 2023 à 18 heures 17 minutes.
- Lianza J.P. (2021), *Organisations internationales*. Kinshasa : éditions Feu Torrent.
- Manom T. & Pacreau, X. (2020), *Les relations internationales*. La documentation française.
- Paye O. (2001), *Les nouveaux outils de la paix*. Presses des Nations Unies.
- Pinhero D. (1999), *Consolidation de la paix et prévention des conflits en Afrique*. Presses de l'Union Européenne.

NB : Pas de puce à la référence bibliographique